

ANNONCE

LOCATION ET ENTRETIEN D'UN VEHICULE FETES ET CEREMONIES

Disposition préliminaire :

La présente procédure fait suite à une déclaration de procédure infructueuse conformément aux articles R2185-1 ; R2185-2 et R2122-2 du code de la commande publique. La présente procédure est relancée à l'identique de la procédure déclarée sans suite pour infructuosité.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : LOCATION ET ENTRETIEN D'UN VEHICULE FETES & CEREMONIES

Ce véhicule assurera le transport de matériel principalement lié aux fêtes, cérémonies et manifestations de la Ville de MAROMME.

Durée : 60 mois à compter de la livraison du véhicule neuf

Lieu d'exécution : Trajets principalement en Normandie et parfois à Paris.

Mode de passation : procédure adaptée suivant articles L2123-1, R2123-1, Article L1111-3 ; L1111-4 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018

Mode de dévolution : Prestation en 1 lot unique

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées

Négociation : La ville de Maromme ne souhaite pas négocier.

Sous-traitance : La ville de Maromme n'autorise pas la sous-traitance.

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Critères d'attribution : Le jugement sera effectué à partir des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance.

1° La valeur technique : 50 %

- Décomposée en quatre sous-critères
- Respect du cahier des charges : 20 %
- Qualités techniques du véhicule : 10%
- Intérêt porté au développement durable (capacité à rentrer dans la ZFE) : 10 %

- Conditions de prêt du véhicule de remplacement : 10 %

2° Le prix : 50 %

- Décomposé en trois sous-critères :
 - Prix de la location-entretien du véhicule : 30 %
 - Analyse des indemnités de restitution anticipée : 10 %
 - Analyse des indemnités de dépassement kilométrique et des kilomètres non parcourus : 10 %

La Ville classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra l'offre présentant le meilleur résultat). Le critère de choix retenu sera l'offre économiquement la plus avantageuse.

Elimination des candidats

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément à l'article L 2141.1 à L 2141.11 du Code de la Commande publique

Seront éliminés notamment :

- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des **pièces contractuelles** mentionnées dans le C.C.P.
- Les candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- Les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé.
- Les candidatures reçues hors délai
- Les dossiers de candidature reçus en format papier
- Les candidats faisant l'objet d'un motif d'exclusion des marchés publics

Lieu de retrait des dossiers : Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr ou sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Pièces justificatives à produire :

Documents contractuels :

- L'Acte d'engagement entièrement complété et signé.
- Le présent C.C.P paraphé et signé.
- Mémoire technique :
 - Fiches techniques du véhicule et de ses options, performances, etc... Rédigées en français.
 - Détails sur le prêt de véhicule en cas de panne, numéro de l'assistance, etc ...
 - Modalités d'entretien des véhicules (passage pour mise à niveau, rendez-vous pour entretien, etc ...)
 - Tableau récapitulatif des différentes périodes d'entretien du véhicule.

Autres documents obligatoires :

- Le D.U.M.E téléchargeable sur internet ou les imprimés DC1, DC2, téléchargeables gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, (suivant articles R 2143-3 à R2143-10 du Code de la Commande publique)

- Attestation sur l'honneur
- Attestations URSSAF
- Extrait K bis.
- Attestation de régularité fiscale
- Attestation d'assurance en cours de validité.

Autres documents demandés :

- Références requises relatives à la capacité professionnelle, qui pourront éventuellement comporter :
 - Une liste de références de location entretien, durée similaire, récente, chiffrée et datée.
 - Moyens de l'entreprise (personnels, matériels, dépannages, localisation, etc.)
 - Au moins deux certificats de capacité délivrés pour des locations entretien de la spécialité correspondante. Ils devront porter sur des locations faites dans les quatre dernières années sous la direction de l'homme de l'art qui les aura délivrés.
 - Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification de la profession et des activités annexes ou son fac simili ou références équivalentes.
 - Toute pièce permettant d'évaluer les capacités professionnelles de l'entreprise.
- R.I.B ou R.I.P.

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivantes :

Le Lundi 24 avril 2023 à 12h00

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées de manière dématérialisée via le profil d'acheteurs de la collectivité (<https://marchespublics.adm76.com>) et toutes les questions relatives à cette consultation devront être posées à travers le même profil.

Une copie de sauvegarde du dossier candidature et offre, est conseillée.

- **Langue utilisée :** Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

- **Unité monétaire :** Le marché sera conclu en euros.

Renseignements :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Pole Ressources et Moyens**

M. Nadim Abou KANDIL

Tél. : 02 32 82 22 23

E - Mail: affaires.juridiques@ville-maromme.fr

- Pour des renseignements d'ordre techniques :

M. Laurent VANNONI

Tél. : 02 32 82 22 09

E - Mail : laurent.vannoni@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : **Le 29 mars 2023**